

Fiche à l'attention des équipes de direction des établissements et services sociaux et médico-sociaux - ESSMS-

Sollicitation de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Prévention des risques psychologiques liés à la situation épidémique

Les Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) ont été créées pour prendre en charge les traumatismes psychiques résultant d'événements collectifs. Elles interviennent aussi lors de situations à fort impact émotionnel. Leurs interventions, au plus près de l'événement, visent à prévenir et à traiter les réactions émotionnelles immédiates des personnes impactées et favoriser un premier retour de ce qu'elles ont vécu afin de limiter l'installation de troubles psychiques.

Dans le cadre de la crise du COVID-19, chaque CUMP de proximité, dont les coordonnées vous sont transmises par votre ARS, peut répondre à d'éventuelles demandes individuelles concernant des troubles réactionnels à la crise sanitaire COVID-19, mais sera principalement sollicitée par la direction de la structure pour intervenir, en lien avec les professionnels psychologues ou psychiatres dédiés sur place le cas échéant :

pour la souffrance des personnels :

- Possibilité d'intervention en groupe au sein même de votre structure ou en visioconférence.
- Possibilité de consultation en individuel, d'évaluation, voire de suivi (dans les locaux de la CUMP, ou en téléconsultation).

pour la souffrance des familles et/ou de proches aidants endeuillées :

Possibilité de conseil téléphonique, de consultation individuelle (dans les locaux CUMP ou en téléconsultation)

pour les personnes bénéficiant de soins dispensés par la structure et de manière très ponctuelle :

Conseil et/ou orientation

Vous pouvez joindre la CUMP

Tel :

Mail :

*En cas de situation d'urgence psychiatrique (menace suicidaire, troubles grave du comportement...)
ou d'accident collectif (accident, autre évènement traumatique...) Composez le 15.*